

Avanney - Aveney

BULLETIN MUNICIPAL



Avanne 1860 (vue depuis aveney)

April 2008

APRIL 2008

Conciàlti un samedi ensolèll de septembe

SOMMAIRE

<u>L'ÉDITO DU MAIRE</u>	4
<u>INFORMATIONS MUNICIPALES</u>	5
<u>UNE NOUVELLE MUNICIPALITÉ</u>	5
<u>L'ÉQUIPE MUNICIPALE</u>	6
<u>DÉLÉGATIONS AUX ADJOINTS ET CONSEILLERS DÉLÉGUÉS</u>	7
<u>LES COMMISSIONS MUNICIPALES</u>	8
<u>SITE INTERNET COMMUNAL</u>	9
<u>LES BRÈVES</u>	10
<u>RAID « HANDI FORTS »</u>	10
<u>CONCERTS À AVANNE-AVENEY</u>	10
<u>NOUVELLES CRÉATIONS D'ENTREPRISES</u>	11
<u>SOUVENIR D'UN ENFANT DU VILLAGE : LE RETOUR À LA MAISON</u>	12
<u>AVANNE ET AVENEY D'ANTAN</u>	17
<u>COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DÉCEMBRE 2007</u>	22
<u>I. MARCHES</u>	22
<u>II. FINANCES</u>	23
<u>III. URBANISME</u>	24
<u>IV. DIVERS</u>	25
<u>COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2008</u>	27
<u>I. TRAVAUX</u>	27
<u>II. DIVERS</u>	28
<u>COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FÉVRIER 2008</u>	30
<u>I. CONVENTION - CONTRATS</u>	30
<u>II. TRAVAUX - INVESTISSEMENTS</u>	31
<u>III. VIE ASSOCIATIVE</u>	32
<u>IV. COMPTES ADMINISTRATIFS 2007</u>	33
<u>V. BUDGET PRIMITIFS 2008</u>	34
<u>VI. DIVERS</u>	35
<u>COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2008</u>	37
<u>I. ELECTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DELEGUÉS</u>	37
<u>II. DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE</u>	38
<u>III. DELEGATIONS DONNÉES AUX ADJOINTS ET CONSEILLERS DELEGUES</u>	39
<u>IV. VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTIONS AU MAIRE, ADJOINTS ET CONSEILLERS DELEGUES</u>	39
<u>V. DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUX DANS LES DIFFERENTES INSTANCES : SYNDICATS, INTERCOMMUNALITE...</u>	40
<u>EN BREF</u>	41
<u>UNION SPORTIVE DE FOOT D'AVANNE-AVENEY</u>	41
<u>VIVRE EN BON VOISINAGE</u>	42
<u>BULLETIN D'INSCRIPTION POUR PARTICIPER AUX COMMISSIONS MUNICIPALES 2008/2014</u>	44

Directeur de la publication : Jean-Pierre TAILLARD,

Maire d'Avanne-Aveney

L'EDITO DU MAIRE

PARTICIPER

Dès la mi mars, la nouvelle équipe municipale s'est structurée afin de partager les missions et les charges entre les Adjoints et les Conseillers Délégués.

Ainsi, cinq Adjoints et trois Conseillers Délégués se sont appropriés les dossiers avec la contribution active de leurs prédécesseurs.

Le nouveau site Web mis en service depuis quelques semaines permet de disposer d'informations très complètes, régulièrement mises à jour. Ainsi, par exemple chacun peut accéder à l'intégralité des comptes-rendus des conseils municipaux depuis 2001, des bulletins municipaux depuis 1998, de l'ordre du jour du prochain conseil municipal ou prendre connaissance des prochains concerts au village.

Chaque citoyen qui souhaite participer à l'élaboration des projets et des décisions qui engagent le village est invité à s'inscrire dans les commissions communales.

Chacun des élus est à votre écoute : le maire et ses adjoints aux heures de permanence ou sur rendez-vous, et naturellement tous les conseillers municipaux.

Vous avez une proposition, un projet, une remarque, une idée à suggérer ? Déposez simplement votre message dans la boîte aux lettres de la mairie.

Dès le mois de mai les commissions seront réunies pour faire le point sur les différents projets communaux.

Il reviendra ensuite au Conseil Municipal de faire connaître ses choix et ses décisions afin que s'engagent rapidement les consultations des entreprises et la concrétisation des projets.

Toute l'équipe municipale vous remercie pour la confiance que vous lui avez accordée.

*Le Maire
Jean-Pierre TAILLARD*

INFORMATIONS MUNICIPALES

UNE NOUVELLE MUNICIPALITÉ

La commune est administrée par un nouveau Conseil Municipal de dix-neuf membres :

<u>Nom Prénom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Domicile</u>
Jean-Pierre TAILLARD	Maire	Rue des Graviers
René MARTIN	1 ^{er} Adjoint,	Rue de Chenoz
Patrick AUBRY	2 ^{ème} Adjoint,	Rue de Chenoz
Dominique NUNINGER	3 ^{ème} Adjoint,	Rue des Gigoulettes
Sylvia ESSERT	4 ^{ème} Adjointe,	Rue des Combots
Alain PARIS	5 ^{ème} Adjoint	Rue de Chenoz
Marie-Ange SATORI	Conseillère Déléguée	Rue de l'Église
Philippe SARRAZIN	Conseiller Délégué	Rue de l'Église
Yohann PERRIN	Conseiller Délégué	Rue des Combots
Isabelle BINET	Conseillère Municipale	Rue des Graviers
Sabrina DE CONTO	Conseillère Municipale	Rue des Gigoulettes
Laurent DELMOTTE	Conseiller Municipal	Rue René Paillard
Aurélie GÉRARD	Conseillère Municipale	Rue du Château d'Eau
Thierry GUILLOT	Conseiller Municipal	Rue Saint-Vincent
Bernard JOUFFROY	Conseiller Municipal	Rue des Artisans
Anita LECHEVALIER	Conseillère Municipale	Rue de l'Abreuvoir
Robert LEMAIRE	Conseiller Municipal	Rue des Cerisiers
Sandra PEREIRA	Conseillère Municipale	Rue René Paillard
Sokha SOTH	Conseillère Municipale	Rue des Griottes

Vous trouverez, page 6 de ce bulletin, le détail des délégations données aux Adjoints et Conseillers Délégués ainsi que leurs horaires de permanence.

L'ÉQUIPE MUNICIPALE



De gauche à droite :

Lemaire Robert, Essert Sylvia, Binet Isabelle, Gérard Aurélie, Aubry Patrick, Satori Marie Ange, Guillot Thierry, Taillard Jean Pierre, Perrin Yohann, Jouffroy Bernard, Lechevalier Anita, Paris Alain, Soth Sokha, Martin René, Delmotte Laurent, Nuninger Dominique, Sarrazin Philippe, De Conto Sabrina, Pereira Sandra.

DÉLÉGATIONS AUX ADJOINTS ET CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

Fonctions	Nom Prénom	Délégations	Permanences en Mairie
Maire	Taillard Jean-Pierre		Samedi 10h à 12h et sur RDV
1 ^{er} Adjoint	Martin René	Finances, foncier, Urbanisme	Jeudi 17h30 à 18h30 Samedi 11h à 12h et sur RDV
2 ^{ème} Adjoint	Aubry Patrick	Réseaux, voiries, cimetière	Mercredi 18h30 et sur RDV
3 ^{ème} Adjoint	Nuninger Dominique	Sports, jeunesse, centres de loisirs, vie associative	Vendredi de 8h30 à 10h et sur RDV
4 ^{ème} Adjointe	Essert Sylvia	Petite enfance, Relais PAM, culture, médiation	Jeudi de 14h à 16h et sur RDV
5 ^{ème} Adjoint	Paris Alain	Bâtiments, patrimoine, activité économique, artisanat et tourisme	Jeudi de 14h à 16h et sur RDV
1 ^{ère} Conseillère déléguée	Satori Marie-Ange	Solidarités, action sociale, personnes âgées	Mardi de 10h à 12h et sur RDV
2 ^{ème} Conseiller délégué	Sarrazin Philippe	Ecoles, habitat intergénérationnel	Samedi 9h à 12h et sur RDV
3 ^{ème} Conseiller délégué	Perrin Yohann	Forêt, environnement, dévelop. durable	Vendredi 18h à 19h et sur RDV

LES COMMISSIONS MUNICIPALES

Des commissions ouvertes, réunissant élus et habitants du village, permettent à chaque citoyen de participer à l'élaboration des projets et des décisions qui engagent le village.

Dès à présent plusieurs commissions sont identifiées et concernent les thématiques suivantes :

N°	Thématique de la Commission	Président
1	Information et Communication, Cadre de vie	Thierry GUILLOT
2	Urbanisme et Risques Naturels	René MARTIN
3	Voiries et Réseaux, Cimetière	Patrick AUBRY
4	Finances, Foncier	René MARTIN
5	Sports, Vie Associative, Centre de Loisirs, Jeunesse	Dominique NUNINGER
6	Petite enfance, Crèche, RPAM, Culture	Sylvia ESSERT
7	Activité économique, Artisanat, Tourisme, Bâtiments et Patrimoine	Alain PARIS
8	Solidarité, Action sociale, Personnes âgées	Marie-Ange SATORI
9	Écoles, Habitat intergénérationnel	Philippe SARRAZIN
10	Forêts, Environnement, Développement durable	Yohann PERRIN
11	Compétences déléguées à l'intercommunalité	Laurent DELMOTTE
12	Commission des Impôts directs	Jean-Pierre TAILLARD
13	Extension de l'école	Alain PARIS
14	Mise à jour PLU : espace polyvalent et sportif, cimetière	René MARTIN
15	Salle polyvalente et plateau sportif	Dominique NUNINGER et Alain PARIS

Afin de permettre l'accès du plus grand nombre aux commissions, tout en conservant des groupes de travail efficaces, les règles d'inscription se résument ainsi :

- 1°) Les candidats déposent une demande écrite en mairie (voir bulletin d'inscription),
- 2°) Chaque citoyen pourra s'inscrire dans trois commissions au plus,
- 3°) Le nombre de citoyens inscrits dans chaque commission sera limité à 20 personnes.

À l'occasion de la réunion de chaque commission, une invitation individuelle sera expédiée à chaque participant.

SITE INTERNET COMMUNAL

Des informations plus complètes et une grande réactivité pour leur mise à jour !

Désormais chacun pourra disposer d'informations plus riches et plus complètes sur ce nouveau site communal, accéder à de nombreux dossiers complexes et télécharger des documents utiles : PLU, bulletins municipaux, ...

En parallèle, la nouvelle architecture du site permettra aux personnels du secrétariat de mairie de diffuser rapidement des annonces d'intérêt général : date du prochain conseil municipal, de la prochaine réunion de commission, alerte crue ou alerte météo, mouvements de grèves ou restriction de circulation, annonces de manifestations associatives ou d'évènements festifs au village, ...

- *Accueil :*
 - *Evènements, annonces de dernière minute, brèves, ...*
 - *Mairie*
 - *Contacter la mairie, s'y rendre*
 - *Démarches administratives*
 - *Les élus*
 - *Séances du Conseil Municipal*
 - *Bulletins municipaux*
 - *Appels d'offre, marchés publics*
 - *Chantiers en cours*
 - *Chantiers: album photos*
 - *Budget et Finances*
 - *Recrutement*
 - *Elections*
 - *Institutions régionales*
 - *Vie pratique*
 - *Location d'une salle du village*
 - *Cantine*
 - *Transports scolaires*
 - *Transports urbains*
 - *Relais Assistante Maternelle*
 - *Ordures ménagères*
 - *Services*
 - *Enfance*
 - *Jeunesse*
 - *Famille*
 - *Emploi*
 - *Santé*
 - *Personnes âgées*
 - *Personnes handicapées*
 - *Culture & loisirs*
 - *La commune*
 - *Evènements et animations*
 - *Clubs et Associations*
 - *Salle des jeunes*
 - *Bibliothèque*
 - *Vie économique*
 - *Hébergement*
 - *Restauration*
 - *Magasins, Artisans*
 - *La Poste*
 - *Livraisons à domicile*
 - *Tourisme*
 - *Tourisme fluvial*
 - *Deux roues et Randonnées*
 - *A visiter dans la région*
 - *Environnement*
 - *Urbanisme*
 - *Qualité de l'environnement*
 - *Développement durable*
 - *Risques naturels*
 - *Numéros utiles*
 - *Urgences*
 - *Permanences*
- Autres*

La nouvelle adresse du site Internet communal:

www.avanne-aveney.com

La nouvelle adresse du courrier électronique :

mairie@avanne-aveney.com

LES BRÈVES ...

RAID « HANDI FORTS »

Proposé sur un week-end, ce raid se veut avant tout une aventure humaine réunissant des personnes handicapées et valides.

Le raid se déroule sur un parcours naturel situé dans la couronne verte de la ville de Besançon et de son agglomération.

Ce parcours, varié et adapté, est ponctué d'ateliers techniques ou culturels permettant d'orienter sa progression selon divers modes de déplacement.

Ce raid est ouvert gratuitement à tous ceux qui veulent partager un moment d'émotion et d'entraide.

Organisé par la ville de Besançon, en partenariat avec la commune, le raid « Handi Forts », organisera des épreuves sur le territoire communal le samedi 24 mai 2008 entre 15h15 et 16h30 :

- Parcours au travers de la colline de Planoise et arrivée des équipes sur l'espace public du stade via le parking de la mairie,
- Départ des équipes en calèche depuis le parking du stade au travers de la forêt communale en direction de la Belle Étoile

CONCERTS À AVANNE-AVENEY

L'association Cœurs à Corps vous propose le concert annuel de Chœur d'Adultes VariatIIIon³ :

Le Vendredi 23 mai 2008 à 20h30 en l'Église d'Avanne-Aveney

NOUVELLES CRÉATIONS D'ENTREPRISES

MASSEUR - KINÉSITHÉRAPEUTE

Nous vous informons de l'installation d'un nouveau Masseur-kinésithérapeute au village.

Monsieur Vincent GAUME
7 rue des Cerisiers
Tél : 03.81.51.18.71

INFIRMIÈRES

Mademoiselle Lucie ULIVASTRI vous informe de son association avec Mme TAVERDET ; infirmières Diplômées d'État.

Mme TAVERDET tél : 06.81.63.84.75
Mlle ULIVASTRI tél : 06.33.42.16.29

SERVICE À LA PERSONNE

Nouvelle société agréée « service à la personne » réalisant de petits travaux de jardinage : taille d'arbres, arbustes, haies, tonte, bêchage de massifs, ramassage de feuilles, débroussaillage, remise en état de jardin, tout travaux d'entretien du jardin chez les particuliers.

Travaux bénéficiant d'un taux de T.V.A. à 5,5% et déductibles d'impôts à hauteur de 50% du montant total des prestations, plafonnées à 3 000 €

SARL BOURDON JARDINAGE
52 rue St Vincent
Tél : 03.81.52.63.11 -- 03.81.52.20.23
Courriel : bourdon.jardin@orange.fr

SOUVENIR D'UN ENFANT DU VILLAGE : **LE RETOUR À LA MAISON**

Le 21, débarquement à Marseille, je me rappelle mon vœu d'aller à notre Dame de la Garde, mais ma feuille de route, bateau et chemin de fer, ne me permet pas de tenir ma promesse. Je dois prendre le train qui est là ; en direction de l'Ariège, vers Pamiers, je vais dans le village qui s'appelle Escosses, au château Laffitte, chez madame De Saintenoc, une parente de Jean de Buyer, qui voulait bien m'accueillir ; Denise Theviet qui était originaire d'Avanne était intendante chez elle. Je passe quelques jours dans ces lieux; je pense trouver du travail. Je me présente aux transports urbains de Toulouse ; dans l'intervalle des informations d'Avanne, transmises par des passeurs qui me demandent de rentrer car Louis, mon frère, était malade.

Je quitte Escosse pour Chamblay à coté de Chissey mais de l'autre coté de la Loue qui faisait frontière, entre la zone interdite et la zone occupée.

Mon passage est programmé ; si les Allemands qui sont de garde ne sont pas tous « nazis », je peux espérer passer tranquillement en voiture avec un cousin de Chissey ; mais manque de chance, ou tout simplement, de la part d'autres Allemands ou de gens qui ont voulu faire payer à mon cousin, ses passages clandestins, toujours est-il que hasard ou pas, la garde est relevée avant l'heure habituelle, par une équipe de vrais « nazis ».

Je suis arrêté et dirigé sur Dole. Nous prenons, un Allemand en arme et moi, le train à Arc et Senans ; dans son casque le nom de « Billotte » il n'avait rien du « nazi », mais tout de la victime des « nazis ». À la gare de Dole, direction « Feldcommandantur ».

Dans ce lieu, interrogation, par un « Feldgendarme », un vieux, avec le collier de chien, il est grand et pèse au moins 110 kg, rempli de haine contre les Français, je pense qu'il avait fait la guerre de 1914-1918 et voulait se défouler en étant devenu occupant. Il y avait un interprète, ils ont fouillé ma valise, gardé certaines choses; photos ou autres papiers, pendant que j'étais conduit à la prison centrale de Dole où on a ouvert la grille d'une cellule. On était déjà debout, l'un contre l'autre une vingtaine de gars, serrés comme des sardines. On a passé la nuit debout comme cela on ne pouvait pas tomber !

Le lendemain, on nous conduit dans un dortoir, sur des paillasses, une quinzaine et pour la nourriture, une gamelle de soupe de choux raves, un morceau de pain et de l'eau.

Quatre ou cinq jours après nous sommes appelés à tour de rôle par le « Feldgendarme » pour être interrogé à nouveau dans un couloir ; après avoir fait l'inventaire des valises de chacun, les questions changeaient suivant les découvertes. Le jeune, comme moi, qui est passé avant est revenu « tabassé » avec des bleus.

Je n'étais pas tranquille pour mon accueil, j'ai eu droit à tous les noms d'oiseaux que je ne comprenais pas, il criait comme un sauvage, mais pas de coups, parce que d'après les autres interrogés comme moi, je n'avais pas baissé les yeux ; il cognait les plus timides, mais je vais dire la vérité, j'avais une sacrée trouille.

Quelques jours plus tard, il n'y avait plus de place à la centrale ; nous sommes conduits dans une salle de Patronage réquisitionnée, boulevard Wilson, nous étions un peu plus de 150, toujours sur des paillasses.

Beaucoup d'Alsaciens et de Lorrains, arrêtés parce qu'ils voulaient passer en zone libre pour échapper à l'incorporation dans l'armée Allemande de force, des

jeunes mais aussi des plus âgés.

Si j'avais été au courant de tout cela, je ne serais pas rentré d'Algérie, j'aurais demandé à me rengager à Blida, mais là j'étais dans la masse.

Une nuit, une trentaine de soldats armés jusqu'aux dents, le doigt sur la gâchette des mitraillettes et tout ce que l'on peut imaginer pour tuer les gens, font irruption dans la salle, en poussant des cris de guerre des chefs ayant l'air de vrais « nazis », pas des tendres, cela fait froid dans le dos, le plus malin d'entre nous avait la trouille.

Alors pourquoi, cette brutalité ?

Parce qu'il y avait parmi nous un individu, un mouchard à la solde des « nazis », vivant comme nous, que nous croyons être des nôtres qui écoutait, partageait les discussions. Il savait tout sur chacun et parmi nous beaucoup n'étaient pas au courant de ce qui se passait.

Les Alsaciens et Lorrains, avaient creusé un trou dans le plancher du côté Est de la salle, crevé un mur des fondations, ceci avait duré plusieurs jours et un travail d'esclave ; la sortie dans le mur arrivait dans le hangar d'un marchand de bois et de charbon.

À la veille de partir, ils étaient dénoncés. Tout était par terre, il fallait voir la brutalité des soldats, des « Feldgendarmes », à coup de bâtons et de crosses sur la tête des gens : c'était vraiment terrible.

Tout le monde, à coup de crosses, le nez au mur, toute la nuit dans ces conditions c'est long, lorsqu'un bras baissait, les cris des soldats prêts à tirer, parce que ceux-là étaient prêts à tuer tout le monde, des vrais « nazis ».

Ceux qui devaient s'évader ont été dirigés sur la prison centrale, ils étaient connus et dénoncés par le mouchard. Je ne souhaite à personne de vivre ces instants là.

Et bien oui là j'ai pensé, et je ne pense pas avoir été le seul à m'adresser à Dieu.

Pourquoi ?

Parce que autant que nous étions, nous voyons la mort devant nous. Ces abrutis étaient prêts à tout, le doigt sur la gâchette.

La mort planait au-dessus de nos têtes, alors je pense à dire, Mon Dieu, je suis là, nous sommes là, ne nous laisse pas tomber, protège ceux qui vivent avec nous et qui sont embarqués à la prison centrale, ne me laisse pas tomber comme je l'ai fait avec toi, pardonne-moi.

Au bout d'un mois mes parents avaient tenté une lettre aux autorités pour demander que je sois relâché de ce côté là au lieu de la zone libre.

Étant agriculteur et sachant que les Allemands avaient besoin de nourriture, j'étais libéré pour Avanne.

C'est encore mon parrain, mon oncle Hilaire, qui est venu me chercher à Dole.

Mon oncle faisait fonction de Maire d'Avanne ; il faisait aussi de vraies fausses cartes d'identités, ce qui permettrait à des gens de pouvoir présenter des papiers. « Sans papiers », c'était le risque de se faire arrêter, la prison, ou d'autres destinations, le cas des prisonniers évadés ou des gens recherchés pour d'autres raisons.

Je dis encore une fois que si j'avais connu ce qui se passait ici, je n'aurais pas quitté Blida, je me repends d'être revenu, encore aujourd'hui, il me semble que j'ai abandonné les copains.

Me voilà à la maison ! La joie de mes parents, cela se comprend, la mienne aussi, mais il faut apprendre à revivre en famille.

Après avoir vécu ces situations, on n'a plus la tête à soi, j'avoue que je ne me sens pas à l'aise, mais il faut faire avec.

Ma santé est fragile, la dysenterie est toujours présente, j'en souffre beaucoup, cela va durer plus de trois années avec des hauts et des bas.

Le docteur Poncet qui soigne à Avanne depuis avant la guerre, m'impose un régime serré, pas d'alcool du tout, pas de viande en sauce, pas boire du tout entre les repas, même si je crève de soif, je ne vais plus à l'apéro avec les copains à la

sortie de la messe.

Je dois manger de la soupe midi et soir, été comme hiver pour m'hydrater, ne plus manger de crudités; c'est dur tout cela.

Quand on est jeune on a envie de vivre, on se fait du souci de se voir sur le « carreau » on a plus la pêche, ma volonté c'est vivre. Alors je me suis dit, je pratiquerai les conseils du docteur et me voilà encore ; je n'ai pas bu d'alcool depuis 1944, comme on dit (cela valait le coup d'être au régime).

Je suis avec mes parents, produisant du lait et des légumes. Il n'y a plus d'engrais pour les terres, nous produisons dans de mauvaises conditions. Léon Chofardet est président des maraîchers et moi secrétaire.

Les services de ravitaillement nous attribuent deux tonnes de mauvais engrais à partager entre plus de quarante personnes ; lorsque nous avons terminé, c'est nous deux les plus mal servis mais malgré tout on se faisait « engueuler ». Les produits étaient « taxés » sur le marché ainsi, les citoyens venaient à la campagne, mais ils n'avaient pas le droit d'acheter des légumes; il fallait avoir une autorisation ou un jardin. Nous avons planté des tomates et d'autres légumes sur 5 carrés de terre dans un champ à Solouvot ; le secrétaire de mairie avait fait des attestations aux amis certifiant qu'ils cultivaient bien des légumes, on pouvait l'observer aux champs. Ils avaient une petite remorque à deux roues accrochée derrière le vélo avec une binette, un plantoir dedans ; arrêtés sur le retour tout prouvait qu'ils cultivaient.

Les vaches, les chevaux étaient réquisitionnés pour le ravitaillement des allemands. Il fallait un bon, délivré par le maire, pour acheter un kilo de clous, un morceau de fer, du fil de fer, un pneu de vélo, du pain, du sucre,

On semait des betteraves à sucre, on les passait au coupe racine, on les cuisait dans une chaudière, cela faisait une purée sucrée, un genre de mélasse, que l'on servait pour sucrer le café ou les gaudes. Il faut le faire ...

Les gens trouvaient du blé et le tournaient dans un moulin à café pour faire de la farine, c'était pas parfait ; on coupait des racines d'endives, les faisant griller dans une poêle pour faire du café, c'était de la chicorée ; le rutabaga était consommé partout ; à la place des pommes de terre, des topinambours.

Les pommes de terre étaient réquisitionnées et celles que l'on plantait étaient de mauvaise qualité, de mauvaises semences.

C'était l'occupation, les jeunes avaient créé une Association, l'Union Sportive d'Avanne-Aveney (USAA), animée par Léon Taverdet qui devenait prêtre missionnaire des campagnes, puis Évêque de Langres, c'était très bien de se retrouver ensemble, pour moi, ma santé ne me permettait pas d'être avec eux.

Les temps difficiles : deux de mes cousins de Boussières, Roger et Marcel Puget, fusillés avec René Paillard d'Aveney, à la Citadelle et d'autres amis du groupe « Guy Moquet ».

Il y avait des points de vue différents, les choses que j'avais vu et vécu en Algérie par exemple, n'étaient pas prises pour la vérité, des rivalités existaient entre groupes ; ce qui conduisaient quelquefois à des drames.

Jean

AVANNE ET AVENEY D'ANTAN

Il a été raconté par nos parents et grands parents que pour la construction de notre Eglise en 1830, AVENEY faisait déjà partie de la paroisse d'AVANNE, bien qu'à cette époque le pont n'existait pas. Il fallait traverser le Doubs sur un bac.

Il y eut une collecte ou souscription pour les dons dans toutes les familles d'AVANNE et d'AVENEY.

Puis notre Eglise étant terminée, il y eut des pourparlers afin d'y installer une horloge sur les faces de celle-ci en dessous du clocher.

Tout le monde a dit que ce serait bien, en effet, pour terminer au mieux ce bel ouvrage.

Une nouvelle collecte fut mise en marche pour la pose de cette horloge.

A AVENEY, cela ne fut pas très bien accueilli. Les paroissiens ont dit : « nous avons donné tout ce que nous pouvions pour l'Eglise, nous sommes pauvres, nous ne pouvons pas donner encore pour l'horloge, ce n'est pas possible ». Tous les habitants d'AVENEY ont fait cette même réponse.

Malgré tout, l'horloge de notre Eglise vit le jour, avec uniquement les dons des paroissiens d'AVANNE. Mais, il n'y eut pas de cadran du côté d'AVENEY !!

Les « pauvres » de l'autre côté de la rivière devaient se contenter, pour savoir l'heure, de se repérer à la position du soleil. Puis, après l'installation de la voie ferrée sur la route de LYON, pour le tacot, quand celui-ci remontant les passagers depuis BESANCON à AMATEY VESIGNEUX, les gens qui travaillaient dans les champs, disaient en entendant le sifflement de la petite locomotive et aussi en voyant toute la fumée qui s'échappait du tacot : « tiens il est cinq heures moins le quart » (16H45).

Peu de gens à l'époque possédaient une montre.

AVANNE était une commune riche, elle avait des bois, deux épiceries, une boulangerie, deux cafés hôtels restaurants, le moulin, un bureau de tabac, une église, un cimetière, trois fontaines dont deux avec lavoir, une près de l'église et une près du moulin. L'eau était sur l'évier chez les habitants d'AVANNE, depuis 1912.

AVENEY était une commune pauvre, peu de bois, des buis, des rochers. Pour les champs, dans la boucle du Doubs, la terre sablonneuse était facile à travailler. Celle-ci était favorable aux plants d'asperges, mais il ne fallait pas non plus laisser le chiendent s'y installer.

A chaque grande crue du Doubs, tous les champs étaient submergés et le meilleur de la terre s'en allait avec l'eau...

Au XIXème siècle, les gens allaient au marché de BESANCON à pied avec la charrette pour vendre leurs légumes. Avant la construction de notre pont, ils passaient par BEURE.

Il y avait trois puits, il fallait tourner la roue de la pompe installée au dessus de chacun de ces puits pour obtenir un seau d'eau.

AVENEY étant un village qui n'était pas bien placé pour les sources, ses habitants n'ont eu l'eau sur l'évier qu'après la dernière guerre.

Il y avait, autrefois, plusieurs cafés : « Les pêcheurs », café hôtel restaurant, près du canal, tenu par Madame MOREL et au centre du village, aujourd'hui la maison de Monsieur PORTIER un autre café avec jeu de quilles, cour, tonnelle et terrasse, tenu par Monsieur Léon NIESS qui d'autre part était plâtrier peintre. Un troisième café tenu par Monsieur RUFFIER était situé au rez de chaussé de la maison de Monsieur Pierre GUERIN, près du pont, avec cour. A l'étage, il y avait une épicerie dont les portes fenêtres donnaient du côté du canal.

Nos parents disaient qu'à la sortie de l'école, ils allaient souvent près du pont du canal, regarder les péniches qui étaient tirées par des chevaux, mais ils regardaient aussi les grands bocaux de bonbons placés derrière les portes vitrées de l'épicerie. Bonbons qui étaient vendus au détail, mais aucun enfant n'avait d'argent pour en acheter. Un sou était un sou et il fallait le gagner. C'était en 1900.

Les habitants d'AVANNE regardaient un peu les gens d'AVENEY comme des parents pauvres.

Dans les années 1880/1890, après la guerre de 1870, il y eut la construction de notre pont, ou plutôt son installation, car il a été dit qu'il avait été fait pour être un pont de chemin de fer, mais il fut monté et posé chez nous. Celui-ci fut inauguré en 1893. Quelle bonne chose ce fut, surtout pour les habitants d'AVENEY.

Une personne d'AVANNE, qui s'appelait Monsieur VERDEL et qui était poète, écrivit de nombreuses poésies. Il composa une chanson dont le refrain était :

« C'est grâce à nos deux Maires
Et au Préfet du Doubs
Que nous avons un pont
Au milieu de chez nous ».

Le premier baptême d'AVENEY qui passa sur le pont après son inauguration fut celui de Léa DESGRANGE née en juin 1893.

Notre pont a facilité bien des rencontres entre jeunes gens d'AVANNE et jeunes filles d'AVENEY et vice versa. Au cours du XXème siècle, il y eut de nombreux mariages. Ce furent, depuis 1910 :

VILLAGE D'AVENEY

Berthe LABOUROT et
Julia LABOUROT et
Léontine GRAPPEY et
Jeanne CHAMBELLAND et
Angèle SAGE et
Marcelle BRISCHOUX et
Marguerite BRISCHOUX et
Lucienne CHAPUIS et
André POINSARD et
Marcel MUSSOT et
René POINSARD et
Annie PAILLARD et
Robert CHEVRY et
Louis GUSATTO et

VILLAGE D'AVANNE

Francis PERROT
Léon GROSPERRIN
Alfred RAGOT
Fernand PAUSET
Léon PERROT
Henri CHAPUISET
Francis CHAMBELLAND
Joseph DONY
Marcelle ANTENHEIMER
Marcelle PAUSET
Louise KOELLER
Jean BOURDON
Françoise COULAUD
Elisabeth DONY

Josette STELHY
Michel CHEVRY

et
et

Marc DENIZOT
Nathalie VARROT

Dans les années 1926/1927, après le décès de notre ancien Curé le Père FAIVRE, un jeune Abbé qui était vicaire à SAINT FERJEUX, fut nommé Curé d'AVANNE AVENEY, c'était l'Abbé Régis PELLETIER.

Ce fut lui qui fonda le patronage SAINT VINCENT et qui rassembla les jeunes de nos deux villages pour faire du théâtre. Ce fut la meilleure des choses.

Une salle flambant neuve avait été créée dans le grenier du bâtiment de la Cure. Beaucoup de bois avait été utilisé pour cela. Du bon bois de sapin qui venait de HAUTERIVE LA FRESSE dont le fournisseur était un copain de régiment de Monsieur Henri HANSMANNEL. Il lui avait fait un prix d'ami.

Une souscription fut ouverte pour la réalisation de ces travaux. Madame la Baronne DE MAISTRE, notre châtelaine se montra d'une grande générosité.

Beaucoup de bénévoles sont allés donner un coup de main, ou plutôt un coup de marteau pour mettre en place tout ce bois et réaliser une belle salle. De même pour la scène, l'avant scène et tout ce qui était nécessaire.

Ce fut réussi au maximum. Tout le monde était content.

Notre peintre, à AVANNE, Monsieur JEANMOUGIN, fit la toile du rideau. Il nous fit un paysage magnifique, peignant le village d'AVANNE, vu depuis « Le pontot » côté RANCENAY.

Quelle belle vue d'AVANNE nous avions quand nous entrions dans la salle !

Les acteurs et premiers membres du patronage SAINT VINCENT étaient :

- Roger et Fernand VAUTHIER
- Gilbert NIOGRET
- Jean et Joseph GROSPERRIN
- Raymond ROBBE
- Maurice et Georges JACHEZ
- Léon CHAMBELLAND
- Charles et Marcel MUSSOT
- Jean et Louis HANSMANNEL
- Marcel POINSARD
- André LAUDE
- Raymond CREMILLE
- Léon CHOFARDET.

Pour les séances de théâtre, il y avait toujours salle comble et personne n'était déçu.

Nous avons aussi des soirées cinéma. Les films étaient prêtés gratuitement à notre Curé par Monsieur DE BUYER du château de SAINT LAURENT, avec tout le nécessaire.

C'était très aimable et généreux de sa part. Grâce à cela, nous avons vu de nombreux films. C'était les années entre 1930 et 1940.

Au patronage, c'était Léon CHOFARDET qui était chargé de la projection. Il s'en acquittait parfaitement bien. Jean HANSMANNEL aux entrées, était le caissier.

C'était AVANNE AVENEY d'autrefois.

Nous, les Anciens, en gardons toujours un bon souvenir.

A.B.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2007

**Ce compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance
signé par les membres du conseil**

Convocation : 13 décembre 2007

Affichage : 13 décembre 2007

Présents : MM. AUBRY P., BARGOT J.M., Mme ESSERT S., M. GAGNEPAIN C., Mlle GROSERRIN A., MM. LACHAT J., M. MARTIN R., MEREDÉZ J., M. SARRAZIN P., Mme SATORI M.A., MM. TAILLARD J.P., TUPIN J.P.

Absents représentés : M. ROY J., représenté par M. TUPIN J.P.
Mme LAURENÇOT R.N., représentée par M. MEREDÉZ J.
Mme MOUTARLIER M., représentée par Mme SATORI M.A.
M. HENRY P., représenté par Mme ESSERT S.

Absents : M. RIZZON D.

Secrétaire de séance :

La séance est ouverte à 19h30.

ORDRE DU JOUR

I. MARCHES

1.1 – Marché de travaux du rond-point du Château : choix du prestataire

Une publication a été diffusée par l'Est Républicain le 9 novembre 2007 et sur le site Internet de l'agglomération.

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 17 décembre 2007 à 17h30. Elle a analysé quatre propositions fournies par les Sociétés S.T.D., Eurovia, Roger Martin et S.A.S. Bonnefoy.

Après étude des offres des candidats la commission, unanime, a retenu l'offre de la S.A.S. Bonnefoy, mieux disante, pour un montant de 158.214,20 €uros HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine la décision de la commission.

Les Conseillers, à l'unanimité, autorisent le Maire à lancer l'offre de service pour les travaux, sachant que le montant du chantier est provisionné dans les comptes 2007.

D'autre part, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter le Conseil Général du Doubs pour une demande de subvention au titre « bordures de trottoirs » et d'une subvention pour les aménagements d'assainissement, ainsi que le Syded pour les travaux d'éclairage public.

Par ailleurs, Le Maire informe les conseillers que le STA du Département du Doubs a confirmé qu'il avait inscrit les crédits nécessaires à la prise en charge des enrobés de voirie sous la route départementale.

I.2 – Marché de maintenance des équipements de climatisation : choix du prestataire

Un appel à candidature a été publié sur le site web de l'agglomération en date du 13 novembre 2007. La commission des marchés s'est réunie le 17 décembre 2007, elle a reçu trois propositions : la Société Axima, la Société EIMI et la Société Doubs Climat. Deux autres propositions ont été réceptionnées hors délai ; elles ne sont donc pas recevables.

La commission des marchés, unanime, propose de retenir l'offre de la Société Axima, mieux disante, pour un montant forfaitaire annuel de 520 €uros H.T à compter du 1^{er} janvier 2008 pour une durée de 5 ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine le choix de la commission.

I.3 – Consultation d'entreprises pour l'aménagement du chemin piétonnier des « chaseaux »

Faisant suite à la prestation de la Société J.B.D.E. qui a permis de disposer d'un levé topographique du chemin des Chaseaux, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager la consultation d'entreprises pour des travaux d'aménagement de ce chemin piétonnier qui assure la liaison entre le secteur haut d'Aveney et le bas du village : aménagement de marches-plateaux, éclairage public, traitement des eaux pluviales et aménagement paysager adapté.

En parallèle, les conseillers, à l'unanimité, autorisent le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la C.A.G.B. au titre de la rubrique « fond d'aménagement centre village » pour les cheminements en « mode doux » dans les liaisons inter-quartiers.

II. FINANCES

II.1 – Décisions budgétaires modificatives

Budget communal

A) Il y a lieu de régulariser les certificats administratifs par délibération :

1) Transfert de 15.000 € du compte 020 (dépenses imprévues d'investissement) sur le compte 2184 (mobilier) pour paiement des dernières factures en investissement.

2) Ouvrir une autorisation de dépense de 3.600 € sur le compte 2313/040 (compte d'immo en dépenses d'investissement) et, simultanément, une recette de 3.600 € sur le compte 722/042 (compte d'immo en recettes de fonctionnement) pour régularisation des écritures d'opérations d'ordre (travaux en régie de la cour de l'école)

B) Transfert de crédits pour une somme de 20.000 € du compte 022 (dépenses imprévues de fonctionnement) sur le compte 65734 (charges de gestion courantes : communes).

Décision unanime du Conseil Municipal.

II.2 – Encaissement d'un chèque assurance

Faisant suite au sinistre incendie dans l'appartement communal situé rue de l'Ecole, les travaux de réparation ont été engagés.

En parallèle l'assurance M.M.A., a effectué un versement de 5.300,81 €uros au titre de ce sinistre.

Décision unanime du Conseil Municipal pour l'encaissement de ce paiement.

III. URBANISME

III.1 – Rétrocession des réseaux du lotissement du « Pré Vert » et des réseaux du lotissement du « Grand Verger »

À l'occasion de la réalisation d'un lotissement, le promoteur en charge de l'aménagement des parcelles, prend à sa charge la réalisation des voiries internes au lotissement ainsi que des réseaux : électricité, eaux usées, eaux pluviales, eau potable, éclairage public,

Dans le cadre de la convention qui lie la commune à cet aménageur, ces voiries et ces réseaux peuvent être restitués à la commune à l'issue de l'achèvement du projet. Cette rétrocession peut se réaliser dès l'instant où les conditions suivantes sont satisfaisantes :

- La dernière construction (de la dernière parcelle du lotissement) est « hors d'air » et « hors d'eau »,
- Les travaux sont réalisés conformément au projet déposé en mairie lors de la délivrance du permis de lotir (assortis des mesures et de contrôle réalisés par des organismes habilités),
- La largeur de l'emprise des voiries (rue et trottoir) est au moins égale à 8 mètres,
- Une décision du Conseil Municipal qui prend acte du respect de ces clauses,

Cette procédure permet au promoteur, ou à l'association syndicale qui réunit les propriétaires, de se libérer de la charge d'entretien des réseaux en les cédant à la collectivité dans un état « réputé » conforme.

Ainsi, à ce jour, toutes les conditions sont réunies pour que la rétrocession des voiries et des réseaux du lotissement situés rue des Griottes et rue des Bigarreaux se concrétise.

En effet, le promoteur vient d'engager les travaux d'aménagement de l'espace public, tandis que la dernière construction s'achève.

De même, la mise en chantier de la dernière construction du lotissement situé entre les rues de Chenoz et des Blotets permet de concrétiser la rétrocession des voiries et réseaux à la commune.

Si d'ores et déjà la commune assure l'éclairage, le déneigement, le balayage des rues et l'entretien des espaces verts dans ces secteurs, elle assumera donc dorénavant toutes les autres charges y afférent : rénovation, réparation, évolutions, aménagements nouveaux, ...

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder à la rétrocession des réseaux de ces deux lotissements pour les intégrer au domaine communal.

IV. DIVERS

IV.1 – Mise en sécurité des salles communales de la Cure : pose de garde corps sur les fenêtres de l'étage

La hauteur actuelle des appuis de fenêtres dans les salles communales du bâtiment de la cure, du côté de la rue Saint Vincent, n'est pas conforme aux exigences de sécurité ; il est donc indispensable d'engager la pose de garde-corps sur chacune de ces fenêtres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, de faire réaliser, en urgence, ces travaux de sécurité.

IV.2 – Devis proposés par l'O.N.F. : travaux d'entretien en forêt

L'O.N.F., au titre de sa mission de conseil auprès des communes propose un certain nombre de travaux en forêt destinés à permettre la croissance des plans en régénération : dégagement de régénération naturelle pour un montant de 17.892,50 €uros H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce devis.

IV.3 – Bilan de la réunion avec les associations concernant la création du « bureau des associations

Si le village d'Avanne-Aveney est fier de ses nombreuses activités proposées par des associations dynamiques il convient de réunir toutes les conditions pour en assurer la pérennité et la continuité. De vocation sportive, culturelle, ludiques ou sociales, ces activités constituent par ailleurs le « creuset » de la construction identitaire d'un village, un lieu d'intégration des nouveaux habitants, le cadre d'une ouverture sur les autres, essentielle et appréciée par tous.

Le développement de ces activités, associé au rayonnement auprès des habitants des communes voisines, contribue à alourdir la charge des bénévoles qui animent et portent ces associations. Les nouvelles contraintes réglementaires sont désormais synonymes de paperasserie et de responsabilité croissante des dirigeants.

Aussi la municipalité s'est attachée jusqu'ici à encourager les porteurs de projets :

- Prise en charge du financement de plusieurs emplois associatifs : tennis de table, football, ...
- Aménagement des terrains de sport : foot, volley, hand.
- Création d'une salle de judo.
- Rénovation des deux salles polyvalentes.

Face à l'accroissement des tâches d'administration, de coordination et d'interface avec les usagers, les membres de LASCAR (ex APEAA) ont engagé le recrutement d'un secrétariat à temps partiel tandis que le Club de Foot étudie une option similaire.

Installé dans un premier temps en Mairie, ce secrétariat méritait d'être organisé dans des locaux accessibles en journée et en soirée et permettant d'organiser les rendez-vous et réunions de « petits comités » sur place.

Ainsi, le Conseil Municipal, avait décidé d'aménager et de mettre à disposition un local dédié à ce type d'activité permettant de regrouper, en un lieu unique, les services administratifs et de gestion des clubs et associations du village.

Une première réunion, organisée le 3 octobre 2007 avec les responsables de ces activités, a permis de définir les grands principes de gestion de ce local communal d'environ 30 m² qui constituait précédemment la Mairie d'Aveney.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de l'engagement des travaux de rénovation et de peinture du local et l'acquisition d'un équipement informatique avec la mise en place d'une ligne téléphonique A.D.S.L.

IV.4 – Prix de l'eau en 2008 à Avanne

Au vu de la bonne exécution des comptes 2007, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de laisser invariant le prix de vente de l'eau pour l'année 2008.

IV.5 – Prix de l'assainissement en 2008 à Avanne et Aveney

Au vu de la bonne exécution des comptes 2007, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de laisser invariant le prix de vente de l'assainissement pour l'année 2008.

La séance est close à 20h40

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2008

**Ce compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance
signé par les membres du conseil**

Convocation : 14 janvier 2008

Affichage : 14 janvier 2008

Présents : Mmes S. ESSERT – M.A. SATORI – R.N. LAURENÇOT – M. MOUTARLIER –
A. GROSPERRIN
MM. P. AUBRY – C. GAGNEPAIN – R. MARTIN – J. LACHAT – J.M. BARGOT
– J.P. TUPIN – J. MEREDÉZ - M. TAILLARD J.-P.

Absents : J. ROY représenté par M.A. SATORI – P. SARRAZIN représenté par J.P
TAILLARD-
D. RIZZON, P. HENRY non représentés

Secrétaire de séance : J. MEREDÉZ

La séance est ouverte à 19h30.

ORDRE DU JOUR

I. TRAVAUX

I.1 - Mise en place de barreaux de sécurité sur les fenêtres de la Cure : Choix du prestataire.

Pour des raisons de sécurité, le Conseil Municipal décide de faire réaliser la fabrication et la pose de 6 appuis en acier galvanisé sur les fenêtres du bâtiment de la cure. Proposition est faite de retenir l'offre de la société, Métallerie Concept Associés à Avanne-Aveney, pour un montant H.T. de 1 227 €. Vote à l'unanimité du Conseil Municipal.

I.2 - Contrat annuel de tonte des terrains de foot.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier, à la SARL DIDIER à Pugey, la tonte des terrains de foot communaux pour l'année 2008 sur la base des tarifs suivants :

- Tonte simultanée des 2 terrains : 159,70 € H.T.
- et Traitement des déchets : 54,12 € H.T.
- Tonte d'un terrain : 108,68 € H.T.
et Traitement des déchets : 32,47 € H.T.

I.3 - Réalisation d'un « sol stabilisé » sur le terrain de foot « d'entraînement » : Lancement d'une consultation d'entreprises.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager la consultation d'entreprises afin de faire réaliser l'aménagement d'un « sol stabilisé » sur le terrain de foot « d'entraînement », permettant ainsi le maintien des activités sportives du club, en période humide, aussi bien pour les enfants que pour les adultes.

I.4 - Marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension de l'école : choix du prestataire

Une publication a été diffusée par l'Est Républicain fin novembre 2007 et sur le site Internet de l'agglomération.

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 14 janvier 2008 à 17h30. Elle a analysé les propositions fournies par huit candidats de Cabinets d'Architectes :: TARDY, BARRAND-CORPELET, SOLMON, BLONDEAU-LHOMME, ZIOUA – CHATELET, GENILLON, KRUZIC, MACHUREY – HUET.

Après vérification que les offres présentées étaient conformes au cahier des charges, les membres de la Commission ont retenu à l'unanimité l'offre la « mieux disante » du Cabinet BARRAND-CORPELET pour un montant T.T.C. 26 312 € pour la « part forfaitaire » et de 1,85% du montant HT du marché de travaux pour la « part proportionnelle », plafonnée à 25% du montant de la « part forfaitaire ».

Cette prestation inclus les missions suivantes :

- Conception et plan projet,
- Dossier de permis de construire,
- Études techniques : électrique, thermique, béton, sécurité, topographique, sols,
- Dossier consultation des entreprises,
- Suivi du chantier.

Pour un bâtiment de « haute qualité environnementale » intégrant deux classes maternelles, un hall, vestiaires et une réserve de matériels, implanté en contrebas de l'actuel groupe scolaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine la décision de la commission.

II. DIVERS

II.1 - Evolution des coûts du service offert par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale : information

Le Centre de Gestion assure la gestion administrative des carrières des agents communaux, des opérations de médecine préventive des agents et l'organisation d'une offre de service de remplacement.

Son Conseil d'Administration a défini ses tarifs ainsi pour 2008 :

- Mission de base : 1,77% de la masse salariale,
- Service de remplacement : 5% du salaire,
- Visites médicales : 52€ pour une visite de reprise après un arrêt de travail
65€ pour une visite de suivi des agents.

Ces tarifs restent identiques aux tarifs 2007.

II.2 - Requête des services de l'Etat concernant la mise en place de services d'accueil municipaux pour les enfants, lors des grèves des enseignants de l'école :

L'État propose aux communes qui le souhaitent, de mettre en place un service d'accueil des enfants pendant les périodes de grève des enseignants à l'école, en contrepartie d'une prise en charge forfaitaire des coûts de personnels.

Il est rappelé que la compétence « scolarisation des enfants » à la maternelle et au primaire « se définit » réglementairement ainsi :

- Le personnel enseignant est géré, recruté et rémunéré par l'État.
- Les infrastructures d'accueil, locaux et équipements, les frais d'entretien, les fournitures et les personnels d'assistance en classes maternelles sont gérés et financés par la commune.

Après analyse de cette proposition le Conseil Municipal observe que :

- Il conviendrait de recruter pour une telle occasion un « agent qualifié » par tranche de 15 enfants soit environ 16 agents dans un délai de quelques heures si l'on veut offrir un service équitable à toutes les familles (240 enfants à l'école),
- La faisabilité d'une telle opération, en terme de délai et de potentiel de recrutement « local qualifié », est totalement utopique,
- La mobilisation ne peut faire appel à des agents communaux en exercice qui ne seraient pas qualifiés « petite enfance » ou des parents volontaires, en raison des contraintes réglementaires relatives à la sécurité des enfants et de la responsabilité directe induite du Maire.

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité, constate avec regret que la mise en place d'un service communal d'accueil des enfants en situation de grève des enseignants n'est pas envisageable dans le contexte réglementaire actuel.

Il invite les représentants de l'État à imaginer et organiser un tel service dans un contexte réglementaire adapté pour la circonstance, afin d'apporter une réponse crédible aux attentes des familles et cela dans le cadre d'une compétence que l'État doit exercer dans son intégralité, en partenariat et avec la collaboration des collectivités locales.

II.3 – Redevance d'occupation du domaine public des ouvrages et réseaux de distribution du gaz :

Le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par un décret du 25 avril 2007.

Dans le cadre de ce décret, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le taux de cette redevance à hauteur de 100% du montant plafond de 0,035€ par mètre de canalisation

La séance est close à 20h30

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2008

**Ce compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance
signé par les membres du conseil**

Convocation : 18 février 2008

Affichage : 22 février 2008

Présents : MM. AUBRY P., BARGOT J.M., Mme ESSERT S., M. GAGNEPAIN C., Mlle GROSPERRIN A., MM. HENRY P., LACHAT J., Mme LAURENÇOT R.N., MM. MARTIN R., MEREDÉZ J., Mme MOUTARLIER M., MM. ROY J., SARRAZIN P., Mme SATORI M.A., MM. TAILLARD J.P., TUPIN J.P.

Absents : D. RIZZON - Ph. SARRAZIN représenté par J.P. TAILLARD à partir de 20h30.

Secrétaire de séance : P. HENRY

La séance est ouverte à 19h30.

ORDRE DU JOUR

I. CONVENTION -CONTRATS

I.1 – Convention avec la C.A.G.B. : circuits cyclables et V.T.T.

La C.A.G.B. a élaboré un schéma d'itinéraires pédestres cyclables et V.T.T. à vocation touristique de loisirs.

Lorsque ces itinéraires se concrétisent sur des terrains communaux, il est nécessaire qu'une convention s'établisse entre la commune et la C.A.G.B. pour définir les attributions de chacune des deux collectivités et les responsabilités qui en découlent.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention.

Pour information, il est rappelé que des conventions similaires seront établies entre la C.A.G.B. et les propriétaires privés concernés par ces itinéraires.

I.2 – Convention avec la S.P.A. : fourrière pour chiens et chats errants

A l'occasion de la capture d'animaux, chiens ou chats en divagation sur le domaine communal, il est nécessaire de disposer d'une fourrière pour héberger ces animaux à titre temporaire.

Dans l'immédiat, il est proposé de contractualiser avec la S.P.A. située à Chalezeule, les conditions d'accueil de ces animaux dans le cadre d'une convention sur la base d'un coût annuel de 0,15 € par habitant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention pour une durée d'une année à titre transitoire.

En effet, depuis plusieurs mois, la C.A.G.B. a engagé une réflexion approfondie et la recherche d'une réserve d'espace foncier, en vue de créer, à brève échéance, une fourrière d'agglomération.

I.3 – Convention avec E.D.F. : création d'un réseau de liaison HTA entre les postes « Cerisiers » et « Courbe Roye » par enfouissement

E.D.F. va engager, très rapidement, la création d'un réseau « 20.000 volts » entre le poste de transformation des « Cerisiers » et celui de « La Courbe Roye ».

Le conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer une convention avec E.D.F. définissant les modalités de mise en place de ce réseau souterrain sur le territoire communal.

I.4 – Contrat de maintenance des systèmes d'alarme et de contrôle d'accès aux bâtiments

Suite à la consultation relative à la maintenance des systèmes d'alarme, d'incendie et contrôle d'accès aux bâtiments communaux, les sociétés INITIAL DELTA SÉCURITÉ et FLOENTREPRISE ont transmis une offre.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, a retenu la proposition la « mieux disante » de la société FLOENTREPRISE pour un montant annuel de 710 €uros HT. sur la base d'un contrat de cinq années.

I.5 – Certification qualité en exploitation forestière : renouvellement adhésion PEFC

Dans l'objectif de promouvoir une « Gestion Durable » de la forêt communale, la municipalité avait adhéré à la chartre définie par P.E.F.C. Franche-Comté au titre d'un programme de « certification qualité » forestière.

Décision est prise, à l'unanimité, de renouveler l'adhésion à P.E.F.C. Franche-Comté pour une durée de 5 années et d'honorer les frais d'adhésion y afférent.

II. TRAVAUX - INVESTISSEMENTS

II.1 – Réparation d'éclairage public rue des Griottes

Depuis de nombreuses années, le fonctionnement d'un lampadaire dans la rue des Griottes reste totalement aléatoire en raison d'une défaillance du cablage souterrain qui alimente ce point d'éclairage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confie à la Société SPIE la reprise partielle de l'alimentation souterraine de ce point d'éclairage pour un montant H.T. de 676 €uros.

II.2 – Pose de carrelage dans « la maison des associations »

Cette salle, ancienne mairie d'Aveney qui constituera dorénavant le bureau des Associations du village, dispose actuellement d'un ancien revêtement de sol collé, largement dégradé.

Les Conseillers, à l'unanimité, décident de faire assurer la rénovation des locaux sous forme de travaux en régie, en ce qui concerne les revêtements muraux et les peintures, tandis qu'il apparaît nécessaire de réaliser un ragréage de sol dans cette salle et d'y mettre en place un carrelage résistant compatible avec l'usage des lieux.

Décision est prise, à l'unanimité, de retenir l'offre mieux disante de la Société COLAJANNI, pour un montant H.T. de 2070 Euros, suite à publication d'un appel d'offres le 9 février 2008 sur le site Web de la C.A.G.B..

II.3 – Renouvellement de la machine à affranchir le courrier

Le secrétariat de Mairie dispose d'une balance et d'un système d'affranchissement en location depuis 1998 auprès de la Société Néopost.

Face à l'obsolescence de l'équipement et à son coût de fonctionnement prohibitif, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de dénoncer le contrat de location de la Société Néopost et d'engager un contrat avec la Société Frama concernant la mise à disposition, sous forme d'un contrat de location, d'un équipement récent pour un montant de 360 € H.T. annuel.

III. VIE ASSOCIATIVE

III.1 – Acquisition d'équipements et abonnement pour une ligne ADSL mise à disposition du club informatique de LASCAR

Le Club informatique de l'Association LASCAR dispose d'une salle mise à disposition par la Commune à proximité de l'église.

Afin d'améliorer les services rendus aux différents adhérents du club et à toutes les personnes formées par les membres du club, l'association a sollicité la mise en place d'une liaison Internet rapide de type ADSL dans ce local.

Les conseillers, à l'unanimité, décident de prendre en charge l'acquisition des équipements nécessaires et un abonnement pour une ligne ADSL mise à disposition des adhérents du club.

III.2 – Prise en charge financière partielle d'un emploi administratif au service des associations du village

A l'occasion de la création de « la maison des associations », les différents responsables des associations du village avaient décidé, lors d'une réunion de concertation réalisée en mairie début décembre 2007, de recruter un personnel administratif chargé d'assurer un service commun au bénéfice des associations pour effectuer des prestations diverses : réalisation de fiches de salaire, gestion comptable, permanence au profit des adhérents, gestion des manifestations...

Faisant suite à une expérience réalisée récemment par LASCAR, il apparaît que cette charge administrative peut être estimée à l'équivalent d'un mi-temps. Observant que la charge financière en résultant peut être difficile à supporter par l'ensemble des associations, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de prendre en charge le financement partiel du coût de cet emploi administratif sur la base d'un quart de temps plein.

Cette prise en charge se traduira par l'attribution d'une subvention annuelle au bénéfice de l'association qui assumera le statut d'employeur de cet agent administratif.

Cette décision prendra effet dès l'instant où ce recrutement sera engagé au bénéfice de plusieurs associations (concrétisation au travers une convention multipartite concernant la municipalité et les différentes associations).

IV. COMPTES ADMINISTRATIFS 2007

IV.1 – Comptes administratifs 2007 et comptes de gestion : communal assainissement, eau potable, forêt et C.C.A.S.

Le Maire présente les résultats des cinq comptes administratifs 2006 : budget communal, budget eau, budget assainissement, budget CCAS et budget forêt,

En résumé , les comptes administratifs 2007 présentent tous des résultats en excédent :

- Compte Communal 2007	:	excédent de	512 339, 20 €
- Compte Assainissement 2007	:	excédent de	91 451,03 €
- Compte Eau Potable 2007	:	excédent de	150 990, 53 €
- Compte C.C.A.S. 2007	:	excédent de	1 431,59 €
- CompteForêt	:	excédent de	2 875,12 €

Sous la présidence de Jean MEREDÉZ, le Maire s'étant retiré du vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine les comptes administratifs 2007, après avoir constaté leur conformité avec les comptes de gestion du Percepteur.

IV.2 – Reports :

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats des comptes 2007 dans le budget primitif 2008 comme suit :

Communal :

Suite aux :

1) résultats du compte administratif 2007 :	
- Excédent de fonctionnement	: 608 136.33 €
- Déficit d'investissement	: 375 646.13 €
2) restes à réaliser en dépenses d'investissement	: 279 849.00 €
- Report en recette de fonctionnement au 002	: 232 490.20 €
- Report en dépenses d'investissement au 001	: 95 797.13 €
- Affectation en recette au 1068	: 375 646.13 €

Assainissement :

Suite aux résultats du compte administratif 2007 :

- Excédent de fonctionnement	: 68 936.27 €
- Excédent d'investissement	: 22 514.76 €
- Report en recette de fonctionnement au 002	: 68 936.27 €
- Report en recette d'investissement au 001	: 22 514.76 €
- Pas d'affectation au 1068.	

Eaux potable :

Suite aux résultats du compte administratif 2007 :

- Excédent de fonctionnement	: 72 091.80 €
- Excédent d'investissement	: 78 898.73 €
- Report en recette de fonctionnement au 002	: 72 091.80 €
- Report en recette d'investissement au 001	: 78 898.73 €
- Pas d'affectation au 1068.	

Forêt :

Suite aux résultats du compte administratif 2007 :

- Excédent de fonctionnement	: 18 909.66 €
- Déficit d'investissement	: 16 034.54 €
- Report en recette de fonctionnement au 002	: 2 875.12 €
- Report en dépenses d'investissement au 001	: 16 034.54 €
- Affectation en recette au 1068	: 16 034.54 €

C.C.A.S :

Suite aux résultats du compte administratif 2007 :

- Excédent de fonctionnement	: 1 431.59 €
- Excédent d'investissement	: 0
- Report en recette de fonctionnement au 002	: 1 431.59 €
- Pas d'affectation au 1068	

V. BUDGET PRIMITIFS 2008

V.1 – Vote du Budget 2008 :

En raison des contraintes du calendrier réglementaire, les élus ont décidé de préparer et d'entériner les budgets pour l'année 2008 sachant qu'une nouvelle équipe municipale ne disposerait que de quelques semaines pour réaliser cette opération complexe avant le 15 avril 2008.

Afin de ne pas contraindre les choix d'investissement de la future municipalité, le budget définit précisément la marge disponible pour réaliser les futurs investissements mais n'en définit pas l'affectation qui en sera faite par les élus début avril 2008.

- Le Budget Communal présenté fait apparaître des dépenses prévisionnelles d'environ 2 691 000 € équilibrés par des recettes identiques.
Ce budget est réalisé sans emprunt. Le taux de l'impôt communal reste inchangé et analogue à celui des années 2005, 2006 et 2007.
Ainsi, la marge d'autofinancement prévisionnelle 2008 est d'environ 400 000 €.
Ainsi, en cumulant les reports de 2007 et la marge prévisionnelle 2008, une ressource d'environ 630 000 € pourra être affectée aux projets d'investissements 2008.
- Le Budget Assainissement, d'environ 430 000 €, intègre une ressource pour travaux d'extension de réseau d'environ 140 000 € grâce aux reports de 2007.
- Le Budget Eau Potable pour Avanne, d'environ 300 000 €, permet de mobiliser environ 145 000 €, issus des reports des années antérieures pour financer les travaux de défense incendie du Centre J. Weinman et la sécurisation de l'alimentation du village.

Le Conseil Municipal, unanime, entérine les projets de budgets présentés : Communal, Assainissement, Eau Potable, Forêt et C.C.A.S..

V.2 – Fiscalité 2008

Après délibération, le Conseil Municipal décide de laisser inchangés les taux des trois taxes pour l'année 2008, analogues à ceux des années 2005, 2006 et 2007 soit :

- Taux taxe d'habitation	12,07 %
- Taux taxe foncière	22,05 %
- Taux taxe foncière (non bâti)	22,80 %

V.3 – Subventions attribuées aux associations

- Amélioration logement	120 €
- Amicale "Guy Moquet"	100 €
- Association "Semons l'Espoir"	200 €
- Bouilleurs crus	100 €
- CAUE	200 €
- Classe découverte	1.560 €
- Divers (affectation différée)	4.060 €
- Le Liseron	200 €
- Les amis de Bellevaux	130 €
- Myopathes	100 €
- Prévention routière	80 €
- Ronde de l'espoir	200 €
- Salle des jeunes (affectation différée)	4.550 €
- USAA tennis de table	350 €
- Vivre à Avanne CSLSJW	200 €
- Banque alimentaire Saint-vit	400 €
- Association Gym-Form	200 €

VI. DIVERS**VI.1 – Forêt : destination des coupes de bois 2008**

Sur proposition de l'O.N.F. seront exploitées : les parcelles 12 et 32 (coupes réglées *), les parcelles 15, 17 et 20 (coupes non réglées **).

Les ventes seront effectuées en « futaies façonnées » à l'initiative de l'O.N.F. (grumes).

L'affouage sera réparti entre les affouagistes pour environ 600 à 900 stères ; le solde sera exploité par un prestataire.

Volumes présumés (essences diverses) : Grumes : 885 m³ - Affouage : 2.000 stères.

(* coupes réglées : coupes prévues au plan d'aménagement forestier à date fixe.)

(** coupes non réglées : coupes effectuées suivant l'état de régénération observé.)

La nomination des « garants de coupes » est différée en raison des échéances municipales.

VI.2 – Produits irrécouvrables

Décision est prise, à l'unanimité, de déclarer irrécouvrables deux créances :

- 15 €uros (Frais de saisie, cote inférieure au seuil des poursuites).
- 0,02 €uros (cote inférieure au seuil des poursuites).

VI.3 – Encaissement d'un chèque M.M.A.

Suite aux dégâts causés l'incendie dans l'appartement communal situé rue de l'Ecole, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à encaisser, au bénéfice de la commune, le chèque de l'assurance d'un montant de 1.255,21 €uros, en complément d'un précédent versement de 5 300 € relatif aux travaux de remise en état de l'appartement.

VI.4 – Cimetière : abandon et mise à jour de concessions

Ayant constaté qu'un certain nombre de concessions « échues », au cimetière communal, ont cessé d'être entretenues et présentent un état d'abandon et après avoir invité les éventuels descendants du concessionnaire à se présenter en mairie et sans réponse de ceux-ci ; en application de la réglementation régie par le code des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de « reprendre » ces concessions.

LISTE DES ABANDONS DE CONCESSIONS

N°	NOM	OBSERVATIONS
2	CORNE Louis	1909-1954 – Pas de concession
19	MAZOYER Jacqueline	1944 – Echue en 2004 (graviers 30 ans)
21	INCONNU	Entourage abîmé
29	COULON (11 jours)	Echue le 17/08/1995
34	LEGENDRE DEMONGEOT	1970 – Pas de concession
41	BARON	Plus entretenue depuis des années (perpétuelle)
42	AUBRY née ROUSSEL	1919 – Plus entretenue, abîmée (perpétuelle)
43	BRETILLOT Edmond	1920 – Echue 6/04/1942, abîmée 30 ans
54	HILLIER née LUSSANGE	1988 – Echue le 30/12/2003, 15 ans
55	LANTERNIER Renée	1996 – Echue le 06/09/2004, 8 ans
62	BAUD – POPILLOT	1919 – Pas de concession, abîmée
80	BERGEZ Mélanie	1943 – Echue 1973 plus entretenue, mousse
83	JOUFFROY Jules	1942 – Echue le 02/10/1973 (pas entretenue) 30 ans
97	CHAPUISET Jules	Pas de concession connue
101	BAUD Charles	1876 – Pas de concession, stèle abîmée
130	CHARPY	Pas de concession connue
138	PROST Louis Laurence	1948 – Plus entretenue, abîmée (perpétuelle)
176	MATHAS Louis	1935 – Plus entretenue, abîmée, mousse (perpétuelle)
182 bis	PECHIN Juliette	1996 – Echue le 20/12/2004, pas de concession
191	GUYERET Joseph Joséphine	1950 – Abandonnée, pas de concession

VI.5 – Réalisation d'une plateforme d'accès à la station de refoulement :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire réaliser une plateforme à proximité de la station de refoulement des eaux usées afin de sécuriser l'accès des gros véhicules d'entretien qui interviennent sur cette station par la société ACCOBAT pour un montant H.T. de 1 626,50 € (terrassements et création d'une plateforme en béton armé).

La séance est close à 22h10

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2008

**Ce compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance
signé par les membres du conseil**

Convocation : 10 mars 2008

Affichage : 10 mars 2008

Présents : M. AUBRY P., Mmes BINET I., DE CONTO S., M. DELMOTTE L., Mme ESSERT S., Mlle GERARD A., MM. GUILLOT T., JOUFFROY B., Mme LECHEVALIER A., MM. LEMAIRE R., MARTIN R., NUNINGER D., PARIS A., Mlle PEREIRA S., MM. PERRIN Y., SARRAZIN P., Mme SATORI M.A., Mlle SOTH S., M. TAILLARD J.P.

Absents

Secrétaire de séance : M. AUBRY P.

La séance est ouverte à 20h30.

ORDRE DU JOUR

I. ELECTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES

Faisant suite aux élections du 9 mars 2008, l'ensemble des nouveaux élus du Conseil Municipal a pris connaissance des règles établies pour la désignation du Maire, Adjoint et Conseillers Délégués.

1. Election du Maire

Candidat : Jean-Pierre TAILLARD 18 voix pour - 1 blanc

Monsieur Jean-Pierre TAILLARD est élu Maire.

2. Election des Adjoints

1^{er} Adjoint

Candidat : René MARTIN 18 voix pour - 1 blanc

Monsieur René MARTIN est élu 1^{er} Adjoint.

2^{ème} Adjoint

Candidat : Patrick AUBRY 18 voix pour - 1 blanc

Monsieur Patrick AUBRY est élu 2^{ème} Adjoint.

3^{ème} Adjoint

Candidat : Dominique NUNINGER 18 voix pour - 1 blanc

Monsieur Dominique NUNINGER est élu 3^{ème} Adjoint.

4^{ème} Adjoint

Candidat : Sylvia ESSERT 18 voix pour – 1 blanc

Madame Sylvia ESSERT est élue 4^{ème} Adjoint.

5^{ème} Adjoint

Candidat : Alain PARIS 18 voix pour - 1 blanc

Monsieur Alain PARIS est élu 5^{ème} Adjoint.

3. Elections des Conseillers Délégués

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de créer trois postes de Conseillers Délégués.

1^{er} Conseiller Délégué

Candidat : Marie-Ange SATORI 18 voix pour – 1 blanc

Madame Marie-Ange SATORI est élue Conseillère Déléguée.

2^{ème} Conseiller Délégué

Candidat : Philippe SARRAZIN 18 voix pour – 1 blanc

Monsieur Philippe SARRAZIN est élu Conseiller Délégué.

3^{ème} Conseiller Délégué

Candidat : Yohann PERRIN 18 voix pour – 1 blanc

Monsieur Yohann PERRIN est élu Conseiller Délégué.

II. DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Conformément aux usages, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide des délégations qui sont données au Maire dans le cadre d'une gestion courante des affaires communales.

III. DELEGATIONS DONNEES AUX ADJOINTS ET CONSEILLERS DELEGUES

Sachant que le Maire est seul chargé de l'administration, il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Adjoint et, en l'absence ou en cas d'empêchement des Adjoint, à des membres du Conseil Municipal.

Ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

La délégation n'est jamais générale, elle est faite pour un objet spécial ou comprend l'ensemble d'un ou plusieurs services.

Le Maire peut toujours se substituer au délégataire et lui retirer à tout moment sa délégation.

La délégation est un des éléments constitutifs ou justifiant les indemnités versées.

Les délégations sont individualisées par Adjoint et prennent effet le 15 mars 2008.

L'ensemble des arrêtés de délégation est porté à la connaissance du Conseil Municipal pour avis.

En Résumé :

Délégation	Nom	Compétences
Maire	Taillard JP	
Adjoint 1	Martin R	Finances, foncier, Urbanisme
Adjoint 2	Aubry P	Réseaux, voiries, cimetière
Adjoint 3	Nuninger D	Sports, jeunesse, centres de loisirs, vie associative
Adjoint 4	Essert S	Petite enfance, Relais PAM, culture, médiation
Adjoint 5	Paris A	Bâtiments, patrimoine, activité économique, artisanat et tourisme
Conseiller délégué 1	Satori MA	Solidarités, action sociale, personnes âgées
Conseiller délégué 2	Sarrazin P	Ecoles, habitat intergénérationnel
Conseiller délégué 3	Perrin Y	Forêt, environnement, dévelop. durable

IV. VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTIONS AU MAIRE, ADJOINTS ET CONSEILLERS DELEGUES

Après avoir rappelé le principe des indemnités, dépenses obligatoires de la Commune et justification de l'indemnité par rapport à la délégation définie par arrêté du Maire, il est procédé au vote :

- Indemnités du Maire M. Jean-Pierre TAILLARD 40 % de l'indice 1015

Adjoints :

- 1^{er} Adjoint M. René MARTIN 16 % de l'indice 1015
 - 2^{ème} Adjoint M. Patrick AUBRY 12 % de l'indice 1015
 - 3^{ème} Adjoint M. Dominique NUNINGER 12 % de l'indice 1015
 - 4^{ème} Adjoint Mme Sylvia ESSERT 12 % de l'indice 1015
 - 5^{ème} Adjoint M. Alain PARIS 12 % de l'indice 1015

Conseillers délégués :

- Conseiller délégué 1	Mme Marie-Ange SATORI	7 % de l'indice 1015
- Conseiller délégué 2	M. Philippe SARRAZIN	7 % de l'indice 1015
- Conseiller délégué 3	M. Yohann PERRIN	7 % de l'indice 1015

La date de prise d'effet des indemnités : 15 mars 2008

Vote, à l'unanimité, du Conseil Municipal.

V. DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUX DANS LES DIFFERENTES INSTANCES : SYNDICATS, INTERCOMMUNALITE...

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné les représentants de la Commune dans les instances suivantes :

Désignation	Titulaires	Suppléants
C.A.G.B.	Jean-Pierre TAILLARD Laurent DELMOTTE	Thierry GUILLOT Robert LEMAIRE
C.C.A.S. Avanne-Aveney	Annita LECHEVALIER Laurent DELMOTTE Marie-Ange SATORI Aurélie GERARD	Philippe SARRAZIN Sylvia ESSERT Sokha SOTH Thierry GUILLOT
Syndicat du Val de l'Ognon	Patrick AUBRY	Bernard JOUFFROY
Syndicat de la Haute Loue	Patrick AUBRY	Bernard JOUFFROY
SCOT Schéma de cohérence territoriale du TGB	Jean-Pierre TAILLARD	René MARTIN
AUDAB	Robert LEMAIRE	Sabrina DE CONTO
Marchés	René MARTIN Alain PARIS Patrick AUBRY	Dominique NUNINGER Robert LEMAIRE Sandra PEREIRA
Syndicat de la Perception	René MARTIN	Philippe SARRAZIN
Révision des listes électorales	Sylvia ESSERT Yohann PERRIN Sokha SOTH	Sabrina DE CONTO Laurent DELMOTTE Aurélie GERARD
Commission des Impôts	Marie-Ange SATORI Sandra PEREIRA René MARTIN	Sabrina DE CONTO Isabelle BINET Philippe SARRAZIN
CAUE	Robert LEMAIRE	Dominique NUNINGER

La séance est close à 21h30.

EN BREF...

UNION SPORTIVE DE FOOT D'AVANNE-AVENEY

Tournoi Jeunes le dimanche 22 juin 2008

Devant le franc succès rencontré par cette manifestation en 2007, qui a réuni 21 équipes et plus de 300 spectateurs, l'Union Sportive d'AVANNE-AVENEY a décidé de rééditer le TOURNOI JEUNES à la fin de la saison 2008.

Ce grand rendez-vous sportif est organisé **l'après-midi du Dimanche 22 Juin 2008 sur le stade d'Avanne-Aveney.**

Il s'adresse à tous les clubs du canton et concerne l'ensemble des catégories « jeunes » allant des débutants jusqu'à 15 ans.

Nous avons donc le plaisir de vous y convier, en espérant renouveler la chaleureuse ambiance de l'an passé.

Clubs invités : GRANDMONT, DOUBS & LOUE, BYANS OSSELLE, SAINT VIT
Catégories concernées : DEBUTANTS, POUSSINS, BENJAMINS, 13 ANS, 15 ANS

Cette année encore, l'U.S.A.A. compte sur la présence du plus grand nombre de joueurs, dirigeants, parents et supporters. Afin de vous assurer le meilleur accueil, des stands buvette et restauration seront proposés sur place et nos dirigeants seront à votre disposition pour toute question d'organisation.

La manifestation est organisée de 13h00 à 19h00, de l'accueil jusqu'à la remise des coupes. Les équipes participantes recevront toutes une récompense. Le déroulement détaillé du tournoi sera communiqué ultérieurement sur le site Web communal après clôture des inscriptions.



VIVRE EN BON VOISINAGE...

NUISANCES SONORES : HORAIRES DE TONTE

Par arrêté préfectoral, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils bruyants, en particulier la tonte des pelouses, sont autorisés uniquement pendant les périodes suivantes :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 ;
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

LES HAIES

Il est parfois bien difficile de se décider à tailler cette haie en pleine santé puisqu'elle vous isole du voisinage...

Chacun doit cependant veiller scrupuleusement au respect de quelques règles qui s'imposent à tous : ainsi la hauteur d'une haie ne doit pas dépasser 1,80 m.

Pourquoi attendre le dépôt d'une plainte avant de réagir ?

LES FUMÉES

Que faire si votre voisin allume un feu de jardin ?



- Dans un premier temps, il convient de contacter votre voisin et de faire le point avec lui...
- Si cette démarche n'aboutit pas avec succès, c'est la gendarmerie qui, seule, est habilitée à intervenir.

DEJECTIONS CANINES

Contrairement aux habitants des villes votre chien adoré peut facilement faire sa « petite promenade » dans un coin bien choisi de la pelouse du propriétaire.

Si cette solution ne convient pas, il faut accepter d'assumer le geste qui s'impose ... les employés communaux qui assurent les tontes, vos voisins, les promeneurs n'acceptent plus de fouler au pied les déjections canines que vous avez omis de ramasser ...



**BULLETIN D'INSCRIPTION POUR PARTICIPER
AUX COMMISSIONS MUNICIPALES 2008/2014**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél domicile :

Adresse mail :

Je sollicite l'inscription dans les commissions suivantes et je précise l'ordre de priorité de mon choix dans la deuxième colonne du tableau ci-dessous.

Mes choix	Priorité de choix (1, 2, 3)	N° Commission	Thématique de la Commission
		1	Information et Communication, Cadre de vie
		2	Urbanisme et Risques Naturels
		3	Voiries et Réseaux, Cimetière
		4	Finances, Foncier
		5	Sports, Vie Associative, Centre de Loisirs, Jeunesse
		6	Petite enfance, Crèche, RPAM, Culture
		7	Activité économique, Artisanat, Tourisme, Bâtiments et Patrimoine
		8	Solidarités, Action sociale, Personnes âgées
		9	Écoles, Habitat intergénérationnel
		10	Forêts, Environnement, Développement durable
		11	Compétences déléguées à l'intercommunalité
		12	Commission des Impôts directs
		13	Extension de l'école
		14	Mise à jour PLU : espace polyvalent et sportif, cimetière
		15	Salle polyvalente et plateau sportif

Afin de permettre l'accès du plus grand nombre aux commissions, tout en conservant des groupes de travail efficaces, les règles d'inscription se résument ainsi :

- 1°) Les candidats déposent une demande écrite en mairie,
- 2°) Chaque citoyen pourra s'inscrire dans trois commissions au plus,
- 3°) Le nombre de citoyens inscrits dans chaque commission sera limité à 20 personnes.

Date :

Signature :

** Cette demande est à déposer en Mairie (secrétariat ou boîtes aux lettres).*

SECRETARIAT DE MAIRIE D'AVANNE-AVENEY

Horaires d'ouverture au public :

- Lundi : de 10h00 à 12h00
- Mardi : de 10h00 à 12h00
- Mercredi : de 10h00 à 12h00
- Jeudi : de 17h00 à 19h00
- Vendredi : de 10h00 à 12h00
- Samedi : de 10h00 à 12h00

9, rue de l'Église
25720 AVANNE-AVENEY
Téléphone : 03 81 41 11 30
Télécopie : 03 81 51 39 17

Site Internet : www.avanne-aveney.com
E.mail : mairie@avanne-aveney.com

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Horaires d'ouverture au public :

- Mercredi : de 10h00 à 11h30
- Jeudi : de 16h30 à 19h00

DECHETTERIES DES TILLEROYES ET DE THORAISE

Téléphone (Tilleroyes) : 03.81.41.33.44

Téléphone (Thoraise) : 03.81.56.51.05

Sites	Jours d'ouverture	Périodes (année 2008)		
		Basse (novembre à février)	Normale (mars, avril, mai, octobre)	Haute (juin à septembre)
THORAISE	Lundi au samedi	8h30-11h30 13h30-16h30	8h30-11h30 13h30-17h30	8h30-11h30 13h30-18h30
TILLEROYES⁽¹⁾	Lundi au vendredi	8h30-11h30 13h30-16h30	8h30-11h30 13h30-17h30	8h30-11h30 13h30-18h30
	Samedi	8h30-16h30	8h30-17h30	8h30-18h30
	Dimanche	8h30-13h	8h30-13h	8h30-13h

(1) : fermeture le 1^{er} janvier, Pâques, 1^{er} mai et Noël

